



Mars 2024

Pour que les écoliers gagnent en sécurité

Et si nous remettons la mobilité douce au centre du village ? Et prenions soin du chemin parcouru chaque jour par les écoliers de notre commune ? Leur sécurité serait renforcée et leur plaisir décuplé !

Automobilistes invités à faire leur part

Nous invitons les automobilistes à faire leur part et à veiller à la sécurité des élèves sur les routes et chemins de notre commune grâce à des vitesses adaptées et en leur garantissant la priorité à tout moment. Nous attirons particulièrement l'attention sur la Place de la Fontaine qui est dépourvue de passage piétons mais où les piétons, s'ils manifestent leur intention de traverser, sont prioritaires car située en zone de limitation à 30 km/h. Les conducteurs sont tenus de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante et invités à s'arrêter complètement lors de la présence d'enfants. Rappelons aussi que le parage sur les lignes jaunes en bordure de rue est interdit (rue En Combas notamment) car il entrave la circulation des piétons. Motiver nos enfants à se rendre à pied à l'école permet aussi de ne pas créer nous-mêmes de l'insécurité, en circulant en véhicule aux abords des écoles. Les parents-taxis sont la principale cause d'accident de la circulation impliquant des enfants.

Un enfant à pied est un enfant heureux

Les bénéfices de se rendre à l'école à pied sont très nombreux ! Les enfants développent leur autonomie, leur socialisation, font de l'exercice, éveillent leurs sens, font de belles découvertes au bord du chemin et animent les rues de nos villages. Lorsque les élèves arrivent à l'école, les enseignants observent que ceux qui viennent à pied sont plus réceptifs et davantage concentrés en classe.

La marche est saine, sociale et écologique

Ce parcours permet aux écoliers de bouger quotidiennement et d'acquérir d'excellentes habitudes pour leur propre santé et à long terme. La marche nous permet de relier la maison à l'école, mais pas seulement, elle offre la possibilité de s'attarder, de communiquer, de jouer, de flâner, de se reposer, de vivre des aventures passionnantes. Elle permet également d'éviter des trajets polluants et bruyants en voiture.

Points d'attention

Place de la Fontaine : priorité aux piétons qui manifestent leur intention de traverser, malgré l'absence de passage piétons

Lignes jaunes en bordure de rues : interdiction de parage qui entrave la circulation des piétons

Voir au verso

Inauguration de la place de jeux

Les travaux de réfection de la place de jeux à l'école de Fontenais étant terminés, la population est conviée à son inauguration le

Samedi 20 avril 2024, dès 11 heures

des activités sont prévues par les élèves ainsi qu'une prestation de la Fanfare, un apéritif clôturera les festivités.

Marché des artisans et producteurs

Le prochain rendez-vous concernera le marché de printemps, il se tiendra le samedi 20 avril 2024. Tout producteur ou artisan souhaitant participer à ce marché est le bienvenu, veuillez vous annoncer au secrétariat communal secretariat@fontenais.ch. Il sera possible de se restaurer.

Groupe de marche

Un programme de balades a été établi pour l'année, destiné aux personnes intéressées par la marche en groupe. Le lieu de rendez-vous est fixé devant le bâtiment des services communaux (En Combas 231), à 14 heures, par n'importe quel temps. La première marche se déroulera le lundi 25 mars. Pour tous renseignements complémentaires, Mathilde Dubey se tient à votre disposition (078 913 41 85).

Plan d'aménagement local (PAL)

Le Plan d'aménagement local et les plans y relatifs, ont été approuvés par la Section de l'aménagement du territoire le 9 janvier 2024. Le délai d'opposition étant échu, il est entré en vigueur. Un seul Règlement communal sur les constructions légifèrera pour les trois villages. Les documents sont à consulter sur le site internet de la commune.

Permis de construire

Toute construction, démolition ou installation projetée sur ou au-dessous de la surface du sol, est soumise à une demande de permis de construire. Les principaux formulaires à remplir sont directement téléchargeables depuis l'application JURAC. Une version papier sera à déposer à l'administration, munie de la signature des voisins. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat communal secretariat@fontenais.ch

Le Conseil communal